Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260226-D015_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le dix-neuf février, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, SEBILLET Marine, BEASSE Valentin.

Membres excusés : RACAPE Jean-Paul (procuration à HEDAN Yves), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à CHEVREL Nicole), MATHURIN Loïc (procuration à CASSOU DIT MAISONNAVE Joël), BASSEVILLE Cathy.

Secrétaire de séance : REGENT Claude

Conseil municipal – Séance du 26 février 2026

Délibération n° 15 : Budget principal - Reprise anticipée du résultat de l'année 2025

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que les résultats du budget sont affectés par délibération de l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025.

Les comptes de l'exercice 2025 font apparaître les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	1 759 272,45 €
Recettes de fonctionnement	2 083 964,12 €
Résultat de l'exercice	324 691,67 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat à affecter	**324 691,67 €**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	261 915,69 €
Besoin de financement	174 439,35 €

Le budget principal présente, au 31 décembre 2025, un excédent de fonctionnement de 324 691,67 €.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ce résultat, par anticipation.

Après débat, le Conseil d'administration est invité à délibérer pour :

- CONSTATER et REPRENDRE par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget 2026 ;
- AFFECTER le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, soit 324 691,67 €, comme suit :
  Section de fonctionnement :
  Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 100 000,00 €
  Section d'investissement :
  Chapitre 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 224 691,67 €
- DONNER POUVOIR au maire pour exécuter la présente délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (16 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 03/03/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Claude REGENT